



Bulletin départemental n° 419 du 8 décembre 2022



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Sommaire:

Pôle 1er degré

- Rupture conventionnelle, rentrée scolaire 2023
- Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Éducation nationale, rentrée scolaire 2023

Pôle 1^{er} Degré

Affaire suivie par :
Jocelyne Croze

Tél : 04 90 27 76 20

Mél : ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4
Accès personnels à mobilité réduite :
26 rue ND des sept douleurs

Rupture conventionnelle

Rentrée scolaire 2023

Référence : Bulletin Académique Spécial n°435 du 7 décembre 2020

Bulletin Académique n° 951 du 5/12/2022

Les modalités de rupture conventionnelle décrites au Bulletin Académique Spécial n°435 du 7 décembre 2020 restent inchangées. Elles prévoient une cessation définitive des fonctions, en principe, **au 1^{er} septembre**.

Pour tenir compte à la fois des délais d'instruction prévus dans le déroulement de la procédure et des contraintes inhérentes aux opérations de rentrée, les demandes de rupture conventionnelle sont attendues dans le service de gestion RH d'ici le **28 février 2023**.

Les courriers de réponse seront transmis avant le **31 mai 2023**.

Pour toute information sur le dispositif, il convient de contacter le service de gestion RH des professeurs des écoles : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4
Accès personnels à mobilité réduite :
26 rue ND des sept douleurs

**OBJET : Détachement de fonctionnaires de
catégorie A dans les corps des personnels
enseignants des premier et second degrés, des
personnels d'éducation et des psychologues de
l'Éducation nationale
- rentrée scolaire 2023-**

Références : BOEN n°44 du 24 novembre 2022

Le BO n°44 du 24 novembre 2022 précise les conditions de recrutement et les procédures applicables à l'accueil en détachement de fonctionnaires de catégorie A.

À compter de la présente campagne, les candidats au détachement saisissent leur candidature uniquement en ligne, dans l'application Pegase, accessible depuis l'adresse suivante :

<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>.

Les candidatures devront impérativement être saisies entre le **02 et le 30 janvier 2023**.